

Permis de chasser

Attestation de piégeage

Au cours de leur formation, les élèves ont la possibilité de passer le permis de chasser ainsi que la formation nécessaire pour piéger les animaux nuisibles. Ceci est possible grâce au partenariat qui existe entre l'école de Javols et la fédération départementale des chasseurs de la Lozère.

La formation du permis de chasser

Elle se déroule sur plusieurs demi-journées. L'école prend en charge le déplacement en bus afin d'apporter les élèves à la fédération des chasseurs de la Lozère à Mende. Tous les élèves intéressés peuvent participer.

La formation de chasse à l'arc

Elle se déroule sur une journée dans les locaux de l'école pour la partie théorique et dans la forêt de l'école pour la partie pratique. Elle est animée par un technicien de la fédération des chasseurs de la Lozère et d'un moniteur.

La formation piégeage

Elle se déroule sur plusieurs demi-journées dans les locaux de l'établissement, elle est dispensée par un technicien de la fédération des chasseurs de la Lozère. Tous les élèves intéressés peuvent participer.

